

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mercredi 21 octobre 2020, à 19 h 00.

Présences

Martin Benoit	Membre parent
Mario Dionne-Raymond	Membre parent
Mélanie Huard	Membre parent
Charles Leblond	Membre parent
Geneviève Perron	Membre parent
Patricia Bussièrès	Membre du personnel enseignant
Franck Garcia	Membre du personnel de soutien
Josée Pelletier	Membre du personnel professionnel
Normand Phaneuf	Membre direction d'établissement
Alain Tardif	Membre du personnel d'encadrement
Patrick Beaulieu	Membre, milieux municipal, santé ou affaires
Mélissa Cordeau	Membre, milieu communautaire, sportif ou culturel
Sophie Gendron	Membre, ressources financières ou matérielles
Alysson Gince	Membre, 18-35 ans
Michel Pinault	Membre, gouvernance ou ressources humaines
Eric Racine	Directeur général

Invités

Lynda Bonneau	Directrice générale adjointe
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Me Katherine Plante	Secrétaire générale
François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles
Véronique Barbeau	Directrice-conseil
Pascale Dubé	Directrice, services éducatifs
Anick Héту	Directrice, service des affaires corporatives
François St-Amand	Directeur, service des technologies
Paméla Blouin	Coordonnatrice aux communications

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

Le directeur général, monsieur Eric Racine, ouvre la séance et constate le quorum.

CA2021-001

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Mario Dionne-Raymond appuyé par monsieur Michel Pinault

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Désignation des membres du conseil d'administration

3.1 Présentation des membres et inscription au procès-verbal

Monsieur Eric Racine présente les membres du conseil d'administration et fait inscrire leur rôle de représentation au procès-verbal :

Mélanie Huard	Membre parent district 1
Charles Leblond	Membre parent district 3
Geneviève Perron	Membre parent district 2
Martin Benoit	Membre parent district 4
Mario Dionne-Raymond	Membre parent district 5
Patricia Bussièrès	Membre du personnel enseignant
Franck Garcia	Membre du personnel de soutien
Josée Pelletier	Membre du personnel professionnel
Normand Phaneuf	Membre direction d'établissement
Alain Tardif	Membre du personnel d'encadrement
Patrick Beaulieu	Membre, milieux municipal, santé ou affaires
Mélissa Cordeau	Membre, milieu communautaire, sportif
Sophie Gendron	Membre, ressources financières ou matérielles
Alysson Gince	Membre, 18-35 ans
Michel Pinault	Membre, gouvernance ou ressources humaines
Eric Racine	Directeur général
Vacant	Personnel d'encadrement

3.2 Assermentation des membres par le directeur général (143.3 LIP)

Le directeur général, monsieur Eric Racine, procède à l'assermentation des membres du conseil d'administration à tour de rôle.

3.3 Dénonciation d'intérêt et entente de confidentialité

Chaque membre du conseil d'administration complète le formulaire de dénonciation d'intérêt et signe une entente de confidentialité.

CA2021-002

3.4 Nomination de la présidence

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*, lors de sa première séance, le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président :

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration est entre autres composé de cinq membres parent d'un élève du centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT que la *Procédure de gestion des séances* du Conseil des commissaires (PR 03) actuellement en vigueur, s'applique avec les adaptations nécessaires, notamment la section 9.3 sur le déroulement du vote ;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de président, le directeur général prend à sa charge l'élection ;

Il est résolu par madame Geneviève Perron et appuyé par madame Mélissa Cordeau

DE NOMMER monsieur Charles Leblond à titre de président ;

DE NOMMER madame Mélanie Huard à titre de vice-présidente ;

Adopté à majorité.

CA2021-003

3.5 Mandat des membres du conseil d'administration

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire sont désignés pour des mandats de trois ans ;

CONSIDÉRANT qu'en ce premier mandat, le conseil d'administration doit désigner deux ou trois membres de chaque catégorie (parents, membres du personnel et membres de la communauté) qui auront un mandat de deux ans ;

CONSIDÉRANT que cette mesure a pour effet d'assurer une rotation dans le processus électif des membres, deux années sur trois ;

Il est résolu par madame Sophie Gendron et appuyé par monsieur Martin Benoit

DE FIXER la durée du mandat des membres comme suit :

Nom	Catégorie	Mandat
Madame Mélanie Huard	Parent	3 ans
Madame Geneviève Perron	Parent	2 ans
Monsieur Charles Leblond	Parent	3 ans
Monsieur Martin Benoît	Parent	2 ans
Monsieur Mario Dionne-Raymond	Parent	2 ans
Madame Patricia Bussières	Enseignante	3 ans
Madame Josée Pelletier	Personnel professionnel	2 ans
Monsieur Franck Garcia	Personnel de soutien	3 ans
Monsieur Normand Phaneuf	Directeur d'établissement	3 ans
Monsieur Alain Tardif	Personnel d'encadrement	2 ans
Monsieur Patrick Beaulieu	Communauté	3 ans
Madame Mélissa Cordeau	Communauté	2 ans
Madame Sophie Gendron	Communauté	3 ans
Madame Alysson Gince	Communauté	3 ans
Monsieur Michel Pinault	Communauté	2 ans

Adopté à l'unanimité.

CA2021-004

4. Nomination des membres des comités prévus par la LIP

CONSIDÉRANT que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer les trois comités permanents : un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration est composé de quinze membres ;

CONSIDÉRANT la volonté que chacun des quinze membres du conseil d'administration puisse apporter son expertise à l'enrichissement collectif du travail effectué dans l'un des comités permanents comme prévu à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est résolu par monsieur Patrick Beaulieu et appuyé par madame Patricia Bussières

DE NOMMER cinq membres du conseil d'administration sur chacun des trois comités permanents, soit :

Comité de gouvernance et d'éthique

1. Sophie Gendron
2. Michel Pinault
3. Normand Phaneuf
4. Charles Leblond
5. Mélissa Cordeau

Comité de vérification

1. Patrick Beaulieu
2. Geneviève Perron
3. Alysson Gince
4. Patricia Bussières
5. Alain Tardif

Comité des ressources humaines

1. Mélanie Huard
2. Martin Benoit
3. Franck Garcia
4. Mario Dionne-Raymond
5. Josée Pelletier

D'ADJOINDRE aux membres de chaque comité permanent un membre de la direction général et un cadre de service ayant une expertise particulière, choisis par le directeur général, pour accompagner et soutenir les comités.

Adopté à l'unanimité.

5. Parole au public

Monsieur Olivier Bégin-Caouette traite d'un projet d'école publique alternative à Granby. Il revient sur les démarches effectuées par le comité depuis 2015. Il demande au conseil d'administration s'il traitera le dossier à brève échéance.

6. Points d'information de la Direction générale

6.1 Dépôt des procès-verbaux de la période transitoire

Monsieur Eric Racine indique que les procès-verbaux de la période transitoire sont déposés officiellement sur le site Web du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs.

